

**Intervention du Chef de la délégation algérienne  
S.E.Mme Taous Feroukhi, Ambassadeur Représentant permanent  
Plénière de la 1<sup>re</sup> session du Comité Préparatoire  
9<sup>e</sup> Conférence d'examen du TNP**

Vienne, le 2 Mai 2012

**Monsieur le Président,**

Je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette première session du Comité qui donne le coup d'envoi des travaux du cycle préparatoire de la 9<sup>e</sup> Conférence d'examen du TNP 2015, et vous assurer de notre coopération.

La délégation algérienne qui se reconnaît dans la déclaration du Mouvement des Pays Non Alignés, aimerait souligner les éléments suivants :

Cette session du Prepcom, à Vienne, est l'occasion de renouveler notre confiance dans le Traité qui constitue l'unique instrument international en matière de désarmement et de non-prolifération. Une profession de foi qui donne tout son sens au processus d'examen des engagements pris collectivement pour renforcer les trois domaines mutuellement complémentaires du TNP : non-prolifération, désarmement et promotion des sciences et technologies nucléaires pour accélérer le développement socio-économique.

Le bilan globalement positif des 40 années d'existence du Traité reste toutefois nuancé par le choix fait par certains pays de ne pas y adhérer ; l'absence de progrès significatifs dans l'application des 13 mesures pratiques issues de la Conférence d'examen du TNP 2000 que l'Algérie a eu le privilège de présider ; des préoccupations en matière de non-prolifération, y compris le risque de voir des armes de destruction massive ou des sources radioactives tomber aux mains d'acteurs non étatiques.

L'Algérie partage ces inquiétudes qui devraient être l'occasion de conjuguer nos efforts pour œuvrer collectivement à l'objectif du désarmement nucléaire. La lutte contre la prolifération, les actes malveillants et le terrorisme nucléaire, ne doit servir de justification pour la détention d'armes de destruction massive, et encore moins participer à l'érosion du droit inaliénable à développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

A cet égard, le rôle de l'AIEA est crucial dans l'application universelle de normes et standards efficaces en matière de vérification, de sûreté et de sécurité nucléaire. Nous sommes encouragés par la re-dynamisation de la coopération multilatérale envisagée au titre des plans d'action adoptés par la Conférence ministérielle sur la sûreté nucléaire organisé par l'AIEA, en Juin 2011, et le Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire, en Mars 2012.

L'Algérie réaffirme sa confiance dans les missions statutaires de l'AIEA. A cet égard, la coopération technique de l'Agence, instrument de la dissémination des connaissances scientifiques et techniques, revêt un caractère prioritaire pour la promotion des applications nucléaires y compris le développement de programmes électronucléaire. En

effet, les sciences et technologies nucléaires participent au développement durable et à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. L'Algérie se félicite des relations de confiance et de partenariat tissées avec l'AIEA. Le Programme Cadre National couvrant la période 2012-2017, conclu avec l'Agence, imprimerà une phase qualitative aux relations bilatérales de coopération technique.

Monsieur le Président,

Les maigres résultats en matière de désarmement nucléaire, conjugués aux blocages persistants des travaux de la Conférence de Désarmement alimentent un risque sérieux d'érosion de l'autorité du TNP dont le régime de non-prolifération et de désarmement a été conçu pour libérer le monde des armes nucléaires. Aussi, la mise en place de politiques compatibles avec cet objectif, et des mesures destinées à réduire le rôle et l'importance de la dissuasion nucléaire, sont-elles requises de façon urgente.

Dans ce contexte, il incombe aux Etats nucléaires, en vertu de l'article VI du Traité, la responsabilité première d'œuvrer au désarmement nucléaire. Les engagements auxquels ils ont souscrit, notamment, les 13 mesures pratiques et celles issues du plan d'action 2010, devraient être suivis d'effet et appliqués dans la transparence pour faire en sorte que les réductions opérées soient irréversibles. Le suivi de ces mesures prises au titre de l'article VI, est d'intérêt pour tous Etats Parties au TNP en même temps qu'une obligation.

De même qu'il importe d'œuvrer à l'entrée en vigueur du TICE afin de parachever l'architecture mondiale de non-prolifération et de désarmement.

Monsieur le Président,

Les Zones Exemptes d'Armes Nucléaires constituent une mesure de confiance et un pas concret sur la voie de l'élimination des armes de destruction massive, en ce qu'elles permettent une symétrie globale et stratégique en matière de sécurité régionale, en évitant qu'aucun avantage supplémentaire n'est accordé à aucune des Parties.

L'Algérie se réjouit de l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba, érigeant l'Afrique en Zone Exempte d'Armes Nucléaires dont elle a été l'un des premiers adhérents. Elle œuvre en coordination avec la Commission Africaine de l'Energie AFCONC, pour que soient obtenues les garanties de sécurité négatives au titre des protocoles I et II dudit Traité.

Eu égard à l'engagement inestimable que représente le renoncement à acquérir ou à mettre au point l'arme nucléaire, les Etats Parties au TNP doivent être mis à l'abri du recours ou de la menace de recours à l'utilisation de ces armes par la mise en place d'un instrument spécifique, juridiquement contraignant.

Par ailleurs, le processus en cours pour la tenue de la Conférence 2012 sur le Moyen Orient, consacrée à l'établissement d'une ZEAN, conduit avec énergie par le Facilitateur, Jaako Laajeva, est un motif de satisfaction. L'Algérie voudrait l'assurer de son soutien ainsi que la Finlande, pays hôte de cette importante échéance porteuse d'idéal de paix et

de coopération pour la région. L'Algérie exhorte les co-auteurs de la résolution 1995 à apporter leur contribution pour le succès de cette Conférence tant attendue.

Les défis qui se posent au TNP requièrent un engagement renouvelé et une coopération multilatérale accrue afin de parvenir à des progrès significatifs dans les trois domaines interdépendants qui fondent le Traité. Nous devons conjuguer nos efforts et œuvrer ensemble à la réalisation de l'objectif commun qui nous anime, celui de libérer notre monde des armes de destruction massive.

C'est avec cet esprit que la délégation algérienne participe au présent cycle d'examen qui déterminera dans une large mesure les perspectives de la Conférence du TNP 2015.

Je vous remercie.